

M. Lumley: Je ne suis pas au courant des démarches auxquelles le député fait allusion mais d'après les souvenirs que j'ai conservé de mon passage dans l'administration municipale, et il en est peut-être de même pour certains autres députés, le tiers du traitement des représentants municipaux élus était exonéré d'impôt ou déduit à titre de dépenses, si je ne m'abuse.

M. Stevens: Le ministre a répondu à ces questions. J'ai une copie d'une lettre datée du 26 octobre. Il s'agit là d'un des problèmes qui se posent chaque fois que l'on essaie d'étudier les différents articles du bill en l'absence du ministre. Dans une lettre de deux pages, le ministre a donné un avis qu'il juge pertinent. Je voulais me tenir au courant. Je voudrais savoir si le ministère a songé à stipuler sans ambages que les conseillers municipaux auront également droit à la déduction de \$250 malgré que le tiers de leur traitement soit déjà exonéré d'impôt, car après tout, ce sont les contribuables qui renflouent les caisses du Trésor fédéral qui permettent de payer ces conseillers. D'après la réponse du secrétaire parlementaire, je suppose que l'on n'y a plus pensé.

M. Lumley: Pas que je sache, monsieur le président.

M. Peters: Je suis frappé par l'expression «pour usage personnel» qui ne cesse de revenir dans la bouche du secrétaire parlementaire. Les gens qui sont obligés de se lever tôt et de faire 45 milles pour se rendre à leur travail ne veulent pas demander des exemptions pour usage personnel. Ce n'est pas par goût personnel qu'ils font ces dépenses. C'est parce qu'il faut bien qu'ils se rendent au travail et que la seule manière de s'y rendre, c'est en automobile. Je ne pense pas qu'on puisse parler ici d'usage personnel.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a cité le cas d'un ouvrier qui était obligé de vivre loin de chez lui. Je voudrais moi aussi citer, pour la gouverne du secrétaire parlementaire, le cas d'une société de forage établie dans une région du nord, où les distances sont très grandes. Les employés doivent travailler loin de chez eux et restent partis deux ou trois semaines de suite. Ils peuvent se débrouiller seuls pour leur logement et leur nourriture ou c'est la direction qui s'en occupe, auquel cas cela entre dans la comptabilité de la société, qui peut déduire le coût des repas ainsi que les autres dépenses, ainsi qu'un montant fixe prévu pour le logement, que les employés doivent payer de toute manière, car ils n'ont pas le choix. Si la société ne s'occupait pas de les loger, ils devraient dormir sous la tente, dans un sac de couchage et faire leur propre cuisine, et tout cela ne serait même pas considéré comme des dépenses justifiées.

Je trouve que le secrétaire parlementaire ne sait pas de quoi il parle, tout comme certains de ses collègues qui ont pris la parole cet après-midi et qui viennent pourtant des vastes circonscriptions qui connaissent probablement les mêmes problèmes que nous. Ils croient que si le gouvernement accorde une déduction supérieure à \$250, cela les désavantagera et, comme ils ne sauraient que faire d'un tel pécule, ils s'opposent à cette mesure.

● (1722)

Pour faire suite à ce qu'a déjà dit le député de York-Simcoe, je voudrais demander au secrétaire parlementaire si le gouver-

Impôt sur le revenu

nement a songé un tant soit peu au jeu auquel il semble s'amuser aux dépens des travailleurs canadiens. Les garçons de ferme comprendront l'allusion que je vais faire. Le gouvernement desserre de temps à autre la vis du centrifugeur et fait cadeau aux travailleurs d'un peu plus de crème qu'à l'ordinaire, pour qu'on ne puisse pas dire qu'il les met au lait écrémé en permanence; il n'en reste pas moins qu'à mes yeux, cette déduction ne s'adresse en réalité qu'aux gens d'affaires et aux employés et non aux ouvriers. Ces derniers en seront quittes pour continuer à boire du lait écrémé.

A-t-on pensé à l'indexation? Si on doit faire le genre de rajustement qu'a proposé le député de York-Simcoe, peut-être devrions-nous le faire sur une base indexée. Les rajustements devraient peut-être être effectués tous les trois mois. Cela compliquerait peut-être la tâche des fonctionnaires qui programment les ordinateurs, mais cela rétablirait la justice. Les fonctionnaires du ministre ne savent pas ce que c'est que de travailler. Ils ne savent rien de l'emploi. Ils ignorent tout de tout, sauf de la ville d'Ottawa où personne ne chôme.

Ils resteront sans doute à Ottawa jusqu'à leurs vieux jours et prendront leur retraite avec une pension très confortable. Ils n'ont pas à se rendre au travail en voiture sauf s'ils le veulent bien. Certains d'entre eux vivent à Manotick et c'est parce qu'ils le veulent. Les gens dont je parle n'ont pas le choix. Ils doivent se rendre au travail en voiture par nécessité. Cela fait partie de leur travail. Personne ne voudrait le faire sur son propre temps. La plupart des travailleurs du pays seront surpris d'apprendre que s'ils se rendent au travail par une température de 40 degrés sous zéro sur une route verglacée et enneigée, dans une voiture froide, c'est pour leur avantage personnel. Certaines personnes de ma région en seront extrêmement surprises. Je ne m'attends pas à ce que les fonctionnaires le comprennent, mais certains d'entre nous qui représentent les travailleurs devraient le comprendre. N'est-il pas temps de représenter les gens que nous sommes sensés représenter pour qu'ils obtiennent une certaine justice?

Si quelqu'un doit acheter une voiture, payer pour voyager par transport en commun ou faire de grosses dépenses pour se rendre au travail, ou même rester au travail parce qu'il revient trop cher de rentrer chez soi, n'est-ce pas dans l'intérêt de la nation? Certaines gens doivent le faire. Dans ma région, les gens doivent absolument faire ces grosses dépenses car sinon ils n'auront pas de travail. Bien des députés ici présents ne vivent pas dans des grands centres urbains. Le député d'en face vit dans une région reculée de la Colombie-Britannique. Il pourrait nous parler de certaines personnes avec qui il a travaillé ou qu'il a employées et qui se rendaient au travail en bateau et pas seulement en voiture. Sinon, ils doivent dormir à la fabrique. Ils sont peut-être payés pour cela, mais je ne parle pas de ceux qui touchent des allocations. S'ils sont payés, c'est très bien, mais je veux que les travailleurs puissent déduire une partie de ces frais quand ils ne reçoivent pas d'allocation. Les députés savent que cette disposition n'est rien qu'une aumône. Le gouvernement vient de resserrer la vis un peu plus et certaines gens que nous représentons devront boire du lait écrémé.